



Marché des Titres Publics
Animé par L'Agence UMOA-Titres



TERMES DE RÉFÉRENCE
POUR L'ACQUISITION D'UNE
PLATEFORME ÉLECTRONIQUE DE
NÉGOCIATION ET DE TRANSACTION
D'INSTRUMENTS FINANCIERS
POUR L'UNION MONÉTAIRE OUEST-
AFRICAINNE (UMOA)



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

www.umoatitres.org

Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar – RP Sénégal
Tél. : +221 33 849 28 28
E-mail : umoatitres@umoatitres.org

SOMMAIRE

CIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	4
I. CONTEXTE	5
II. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT ACTUEL.....	6
1. Compartiments de marchés	6
2. Architecture des applicatifs métiers	8
3. Cadre réglementaire.....	9
PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES.....	10
1. Conditions de participation à l'appel d'offres	10
2. Frais de soumission.....	10
3. Modalités de paiement.....	10
4. Régime fiscal.....	10
5. Formation et transfert de compétence.....	11
6. Agrément.....	11
7. Assurance	11
8. Propriété des documents et droits d'auteur	11
9. Confidentialité.....	11
10. Actualisation des offres.....	12
11. Réception	12
12. Garantie	12
13. Litiges et contestations	13
14. Date et lieu de dépôt des offres	13
15. Durée de validité de l'offre.....	13

16.	Délai et Pénalités	13
17.	Notification du résultat de l'analyse de l'offre et recours des soumissionnaires	14
18.	Informations complémentaires	14
DEUXIÈME PARTIE : TERMES DE RÉFÉRENCE.....		15
III. OBJECTIFS ET MISSIONS ATTENDUES		15
1.	Objectif principal	15
2.	Objectifs spécifiques	15
3.	Missions attendues du soumissionnaire	17
IV. EXIGENCES FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES		18
1.	Exigences fonctionnelles	18
2.	Exigences techniques.....	24
3.	Sous séquestre	26
V. DURÉE DE LA MISSION.....		26
VI. LIEU DE LA MISSION		26
VII. LIVRABLES ATTENDUS		26
VIII.PILOTAGE DU PROJET		27
IX. APPROCHE, MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE MISE DE MISE EN ŒUVRE ...		27
1.	Phase 1 : Solution hébergée et gérée par le soumissionnaire	28
2.	Phase 2 : Solution intégrée et hébergée au système de la BCEAO	28
X. CRITÈRES DE QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE		29
XI. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION		29

1. Présentation de la proposition.....	30
2. Proposition technique.....	30
3. Proposition financière.....	31
4. Groupement de consultants/soumissionnaires	32
5. Sous-traitance.....	32
6. Variantes.....	32
XII. ÉVALUATION DES OFFRES.....	32
1. Évaluation des propositions techniques	33
2. Évaluation des propositions financières	35
3. Note totale	35
XIII. ANNEXES.....	35
1. ÉVALUATION DES EXIGENCES FONCTIONNELLES	36
2. EXIGENCES TECHNIQUES.....	44
ANNEXE 1 : Textes réglementaires de référence.....	47
ANNEXE 2 : Formulaire de soumission de la proposition technique	49
ANNEXE 3 : Formulaire de soumission de la proposition financière	50
ANNEXE 4 : Tableau récapitulatif de l'offre financière	51

CIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAT	Bon Assimilable du Trésor
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CPP	Comité de pilotage du projet
DC	Dépositaire Central
DCA	Direction de la Comptabilité et de l'Approvisionnement - BCEAO
DOM	Direction des Opérations de Marché - BCEAO
DSI	Direction des Systèmes d'Information - BCEAO
DSMP	Direction des Systèmes et Moyens de Paiements - BCEAO
DvF	<i>Delivery Versus Free</i>
DVP	<i>Delivery Versus Payment</i>
MTP	Marché des Titres Publics
OAT	Obligation Assimilable du Trésor
OICV	Organisation internationale des commissions de valeurs
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OTC	<i>Over The Counter</i>
RFQ	Request for Quote
RTGS	<i>Real-time gross settlement</i>
SAGETIL - UMOA	Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine
SGI	Société de Gestion et d'Intermédiation
SLA	<i>Service Level Agreement</i>
STAR-UEMOA	Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
SVT	Spécialiste en Valeurs du Trésor
SWIFT	<i>Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications</i>
TCN	Titres de Créances Négociables
UAT	User Acceptance Testing
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest-Africaine
UT	UMOA-Titres

I. CONTEXTE

UMOA-Titres (UT)¹ est une institution régionale d'appui à l'émission et à la gestion des titres de dette publique des États Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Sous la direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'UMOA, UT est administrée par un Conseil d'Orientation présidé par le Gouverneur de la BCEAO, son Président statutaire.

Conformément à ses missions, UT est chargée, entre autres missions de prendre, avec l'ensemble des acteurs, « toutes les mesures nécessaires pour un meilleur fonctionnement et un approfondissement du marché financier régional ».

Les marchés de la dette de la Zone UMOA ont connu une évolution appréciable depuis leur mise en place. Il s'agit notamment du :

- Marché des bons et obligations du Trésor émis par les États membres de la Zone UMOA ;
- Marché interbancaire ;
- Marché des Titres de Créances Négociables (TCN).

Les volumes des instruments émis ont fortement progressé et le nombre d'acteurs actifs a également augmenté. De plus, les instruments financiers prennent une place de plus en plus importante dans la stratégie d'investissement des acteurs du marché.

Le marché primaire des titres publics connaît aujourd'hui un niveau de fonctionnement appréciable. Cependant, la dynamisation du marché secondaire, de l'interbancaire et des TCN reste une préoccupation majeure. En effet, malgré une hausse appréciable et progressive des volumes échangés, les taux de rotation (turnover ratio) demeurent en-deçà des attentes au vu des encours et des volumes émis de titres.

Ainsi, apparaît-il nécessaire de renforcer l'efficacité de ces segments de marché, à travers l'amélioration de la liquidité et de la transparence dans les mécanismes de formation des prix.

Un marché secondaire efficace nécessite de disposer d'un cadre adéquat qui permettrait, d'une part, aux acteurs de marché de disposer d'une plateforme facilitant la confrontation entre l'offre et la demande et, d'autre part, d'adresser et de transmettre différentes formes d'intentions d'achat et/ou de vente d'instruments financiers.

La mise en place d'une infrastructure de marché secondaire a été identifiée comme une évolution susceptible de favoriser le développement des marchés de la dette de la Zone UMOA.

¹ <https://www.umoatitres.org/fr/>

II. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT ACTUEL

1. Compartiments de marchés

Les marchés financiers de la dette, notamment monétaire et obligataire de la Zone UMOA sont répartis en quatre (4) compartiments.

Le Marché interbancaire

Le marché interbancaire est la place de marché où les institutions financières autorisées échangent des liquidités entre elles. Il est composé des intervenants interbancaires. Les opérations sont de type repo ou prêt à blanc. L'infrastructure technique et règlementaire de ce marché est gérée par la Banque Centrale (BCEAO).

Le Marché des Titres de Créances Négociables (TCN)

Il s'agit du marché sur lequel les établissements de crédit, les entreprises et les institutions financières régionales peuvent émettre des titres de créances négociables. L'infrastructure technique et règlementaire de ce marché est gérée par la Banque Centrale (BCEAO).

Le Marché des Titres Publics (MTP)

Le Marché des Titres Publics (MTP) est celui des bons et obligations du Trésor émis par voie **d'adjudication** avec le concours de UMOA-Titres et conservés auprès de la BCEAO. Il est organisé autour d'un marché primaire et d'un marché secondaire. Le Marché des Titres Publics (MTP), exclusivement dédié aux émissions faites par les États membres de l'UMOA, a été mis en place en 2001. Il est ouvert à tout investisseur (personnes physiques ou morales), quel que soit le territoire sur lequel il est établi.

Les participants directs à ce marché sont les établissements de crédit et les sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI) établis dans la zone UMOA ainsi que les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la BCEAO. Les autres investisseurs doivent passer par l'intermédiaire des participants directs. L'émission primaire par voie d'adjudication est assurée via la plateforme SAGETIL-UMOA² gérée par la BCEAO. Cette dernière agit également en tant que Dépositaire Central de titres. Les bons et les obligations sont également négociés sur le marché secondaire de gré à gré. Les transactions sont dénouées dans SAGETIL-UMOA qui gère ainsi le règlement-livraison des transactions. Les règlements en espèces sont effectués dans

²Système Automatisé de Gestion des Titres et des Liquidités de l'Union Monétaire Ouest-Africaine

STAR-UEMOA, le système régional de règlement brut en temps réel des transactions d'importance systémique (notamment les gros montants) et qui est également exploité par la BCEAO.

Le Marché financier régional

Le Marché des Titres Publics coexiste avec celui des obligations émises par voie de **syndication** dont les opérations sont régulées par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA). Il s'agit d'obligations souveraines ou d'entreprises émises par voie de syndication. L'accès direct à ce marché est exclusivement réservé aux SGI.

La négociation sur le compartiment secondaire de ce marché se fait sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). Ces obligations sont dématérialisées et le règlement est effectué par l'intermédiaire du Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR). C'est également le marché sur lequel sont émises et cotées les actions.

Ce segment de marché (**Marché financier régional**) est exclu du périmètre du projet objet des présents TdR.

Figure1 : Marché de la dette en zone UMOA

	Marché des Titres publics (MTP)	Titres de créances négociables (TCN)	Marché Interbancaire	Bons BCEAO	Marché financier régional
Instruments	Bons et obligations	Titres de créances négociables		Bons BCEAO	Actions et obligations
Émetteurs	États	Entreprises		BCEAO	États et entreprises
Mode d'émission	Adjudication	Syndication		Adjudication	Syndication
Organisateur	BCEAO/ UMOA-Titres	Établissements de crédit		BCEAO	BRVM/SGI
Dépositaire central	BCEAO			BCEAO	DC/BR
Participants directs	Établissements de crédit, SGI et Organismes financiers régionaux	Établissements de crédit et SGI		Etablissements de crédit	SGI

	Marché des Titres publics (MTP)	Titres de créances négociables (TCN)	Marché Interbancaire	Bons BCEAO	Marché financier régional
Autres investisseurs	Personnes (physiques ou morales) résidentes et non-résidentes dans la Zone UMOA	Personnes (physiques ou morales) résidentes et non-résidentes dans la Zone UMOA		Personnes (physiques ou morales) résidentes et non-résidentes dans la Zone UMOA	Personnes (physiques ou morales) résidentes et non-résidentes dans la Zone UMOA
Modèle de marché	OTC	OTC		OTC	Organisé/ Exchange (BRVM)

Les transactions sont à date négociées en bilatéral (courriel, téléphone, etc.) sans plateforme centrale de partage des intentions d'achat et/ou de vente.

Les types de transactions négociables par compartiment de marché.

Marchés/instruments	Type de transaction
<ul style="list-style-type: none"> - Bons et obligations du Trésor - Titres de Créances Négociables 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat ou vente ferme de titres (en DVP) - Livraison de titres sans contrepartie (DVF)
<ul style="list-style-type: none"> - Opérations interbancaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise ou prise en pension (Repo ou Reverse Repo) - Prêt à blanc - Prêt/emprunt de titres

2. Architecture des applicatifs métiers

SAGETIL-UMOA est un système de gestion de titres pour faciliter les opérations du marché monétaire et des titres publics dans la Zone. Il est géré par la BCEAO. Une fois les transactions négociées et convenues entre les participants directs, elles sont saisies sur la plateforme SAGETIL-UMOA pour leur appariement. SAGETIL-UMOA assure également la fonction de dépositaire central. Le règlement espèces se fait via le système STAR-UEMOA qui est interfacé avec SAGETIL-UMOA pour un contrôle de provisions suffisantes avant dénouement des opérations. SAGETIL-UMOA est le système de Dépositaire Central (DC) du MTP, qui effectue

également les règlement-livraison des transactions conclues. En tant que DC, il procède à la conservation des titres publics émis par voie d'adjudication.

Les structures éligibles pour adhérer à SAGETIL-UMOA sont :

- la BCEAO, gestionnaire du système ;
- UMOA-Titres, le promoteur des titres de la dette publique de la région et organisateur des émissions par adjudication ;
- les Trésors Nationaux, représentant les émetteurs souverains États membres de l'UMOA ;
- les banques ;
- les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;
- les Institutions financières à caractère bancaire en tant qu'investisseurs et intermédiaires ;
- les institutions financières régionales, notamment la Banque Ouest-Africaine de développement (BOAD) ;
- toute autre organisme financier que la BCEAO a agréé comme participant.

SAGETIL-UMOA et STAR-UEMOA sont des solutions acquises auprès de fournisseurs de solutions et ont été adaptés pour tenir compte des besoins spécifiques de la Zone UMOA.

3. Cadre réglementaire

Les références des textes actuellement en vigueur relatifs aux règlements, instructions, directives, manuels de procédures du périmètre du projet sont listés dans l'annexe 1 relative aux documents de référence.

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

1. Conditions de participation à l'appel d'offres

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et de capacités financières correspondant aux exigences des termes de références. Toutefois, les sociétés impliquées dans les activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

De même, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer UMOA-Titres dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

2. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. UMOA-Titres ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

3. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes (à titre illustratif) :

- une avance de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande correspondant au montant de l'avance, délivrée par un établissement de crédit reconnu par UMOA-Titres ;
- soixante-cinq pour cent (65%) à l'installation conforme de la solution, attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie fixée à un (1) an.

4. Régime fiscal

En vertu des dispositions de l'article 4 de la Décision N° CM/UMOA/006/05/2012 portant autorisation de la BCEAO à créer une Agence Régionale d'Appui à l'Émission et à la Gestion des Titres de la Dette Publique par les États Membres de l'UMOA, UMOA-Titres bénéficie, dans le cadre du présent appel d'offre, du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur sur le territoire de chacun des États membres de l'UMOA.

5. Formation et transfert de compétence

Le soumissionnaire retenu devra effectuer un transfert de compétences sur l'administration et l'exploitation de la solution pour une équipe (Agents UT) chargée de la mise en œuvre du projet. À cet égard, un programme de formation, couvrant l'ensemble des fonctionnalités, devra être proposé par les soumissionnaires dans leurs offres.

6. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront communiquer, dans leurs soumissions, la preuve de leur agrément par les équipementiers et/ou éditeurs.

7. Assurance

Le soumissionnaire devra, à sa charge, souscrire une police d'assurance valable pendant toute la durée du contrat.

8. Propriété des documents et droits d'auteur

Les documents et les livrables fournis par le soumissionnaire retenu dans le cadre de l'exécution de sa mission resteront des propriétés de UMOA-Titres.

Les droits d'auteur pour tous les documents préparés par le prestataire resteront sa propriété. Toutefois, le soumissionnaire autorise UMOA-Titres, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Le soumissionnaire retenu devra avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre du présent marché. La responsabilité de UMOA-Titres ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

9. Confidentialité

Dans le cadre du présent marché, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire est tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par UT ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le soumissionnaire ne peut les

communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de UT ;

- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le soumissionnaire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit;
- restituer, sans délai à UT, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports, données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

10. Actualisation des offres

Au regard des évolutions technologiques, il pourra être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte éventuellement desdites évolutions, dans le cas où la signature du contrat interviendrait après la durée de validité de son offre.

11. Réception

La réception est effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison, l'installation et la configuration de la solution et le constat de son bon fonctionnement ;
- réception définitive à la fin de la période de la retenue de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de la solution livrée, installée et configurée.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

12. Garantie

La solution devra être livrée avec les dernières versions de logiciels. Elle sera garantie pendant un (1) an.

En cas de non-conformité, le retour de la solution se fera entièrement à la charge du prestataire.

La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement de la solution, ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

13. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

14. Date et lieu de dépôt des offres

La proposition devra comprendre deux offres :

- l'offre technique en version papier en un seul (1) exemplaire et électronique contenue dans une clé USB sous plis fermé et scellé
- et l'offre financière en version papier en un (1) exemplaire, sous plis fermés et scellés.

Les offres devront parvenir au Siège de UMOA-Titres le **31 août 2023 à 17h00** GMT au plus tard, délai de rigueur, à l'adresse ci-après :

UMOA-Titres

Située dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO

5^{ème} étage, Bureau 520 / 524

Boulevard du Général De Gaulle

BP 4709 Dakar, Sénégal

Les offres transmises par la poste, DHL ou Chronopost, etc., dans les délais requis, seront acceptées, la date et l'heure d'envoi faisant foi. Toutefois, aucune offre soumise par messagerie électronique ne sera acceptée.

15. Durée de validité de l'offre

La durée de validité de l'offre est de trois (3) mois à compter de la date limite de dépôt. Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant toute cette durée. Si l'évaluation n'a pu s'achever pendant le délai sus-indiqué, UT invitera les soumissionnaires à proroger le délai de validité de leurs propositions.

16. Délai et Pénalités

Chaque soumissionnaire devra indiquer le délai de déploiement de la solution pour lequel il s'engage.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

17. Notification du résultat de l'analyse de l'offre et recours des soumissionnaires

Le soumissionnaire dont l'offre est retenue sera informé avant l'expiration de la période de validité des offres. UT engagera des négociations avec l'adjudicataire, en vue de parvenir à un accord sur tous les points et signer, le cas échéant, le contrat y afférent.

Les termes de la collaboration avec le soumissionnaire retenu seront régis par un contrat de prestation de services.

En cas d'échec des négociations avec le soumissionnaire pressenti, UT se réserve le droit d'inviter le consultant classé deuxième pour des discussions pouvant aboutir à la signature d'un contrat. Après l'attribution du marché, les autres soumissionnaires seront informés par écrit au soin du commanditaire.

Ces derniers pourraient, dans ce cas, formuler un recours adressé à Monsieur le Directeur de UMOA-Titres, dans un délai de cinq (05) jours ouvrés à compter de la date de notification des résultats. Passé ce délai, les soumissionnaires sont considérés comme forclos. UT répondra aux requêtes pertinentes des soumissionnaires dans un délai de dix (10) jours à compter de sa saisine. Passé ce délai, si UT ne répond pas, le recours est considéré comme rejeté.

18. Informations complémentaires

Toute demande d'informations complémentaires devra être adressée à :

UMOA-Titres
Sis Agence principale de la BCEAO
5^{ème} étage Bureau 520 / 524
Boulevard du Général De Gaulle
BP : 4709 Dakar, Sénégal
E-mail : administration@umoaTitres.org

Les demandes d'informations complémentaires devront parvenir à UT, dix (10) jours au moins avant la date limite de remise des offres, sous peine de rejet. UT se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'informations complémentaires parvenue hors délai.

En tout état de cause, UT ne communiquera les réponses aux demandes d'informations complémentaires que par le canal de publications et le site internet de UT (<https://www.umoaTitres.org/fr/>) et/ou de la BCEAO.

DEUXIÈME PARTIE : TERMES DE RÉFÉRENCE

III. OBJECTIFS ET MISSIONS ATTENDUES

1. Objectif principal

L'objectif principal est de procéder à l'acquisition, l'adaptation, la mise en œuvre, le déploiement et la maintenance évolutive d'une plateforme électronique de négociation et de transaction pour le marché secondaire des instruments financiers de dette de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ainsi que la formation des utilisateurs et administrateurs conformément au cahier des charges des exigences fonctionnelles et techniques

En effet, les transactions sur le marché secondaire sont actuellement négociées de gré à gré (OTC - Over The Counter) par les acteurs du marché via notamment des échanges téléphoniques ou courriel. Ensuite, les acteurs utilisent la plateforme SAGETIL-UMOA (dépositaire central et système de règlement-livraison) pour les opérations post-marché (appariement et règlement-livraison). L'absence d'une plateforme permettant de regrouper l'ensemble des offres et des demandes accroît le coût de la recherche de contrepartie et les délais d'exécution des transactions.

Dans ce contexte, de nombreux acteurs du marché privilégient des stratégies de type « buy and hold ». Pour les acteurs qui souhaitent transiger, cette situation amenuise la transparence des mécanismes de formation des prix et une confrontation plus large entre l'offre et la demande.

L'acquisition d'une plateforme de négociation et de transaction, en phase avec les standards internationaux, permettrait, d'une part, d'accroître sensiblement la transparence du marché et, de l'autre, de contribuer à la dynamisation du marché secondaire. Ces évolutions contribueraient à la mise en place d'un environnement propice à la conduite de la politique monétaire, au financement des États membres de l'Union, à une gestion plus active des portefeuilles des investisseurs et au développement du marché financier en général.

2. Objectifs spécifiques

L'acquisition d'une nouvelle plateforme prête à l'emploi a été retenue comme solution par UMOA-Titres, susceptible de contribuer à l'atteinte des objectifs susvisés. Ainsi, a-t-il été retenu de procéder à l'acquisition et au déploiement de cette plateforme qui sera éventuellement interfacée à terme avec le système dépositaire et de règlement/livraison, SAGETIL-UMOA.

Le choix affirmé est d'acquérir un système établi, ayant fait ses preuves dans ce domaine, conforme aux standards internationaux et susceptible d'être largement accepté par les acteurs du marché et devant être adaptable et/ou personnalisable pour répondre aux besoins spécifiques du marché régional. Le système doit également fournir des garanties de sécurité et de haute

disponibilité et être capable de communiquer avec les systèmes d'information de la BCEAO (gestionnaire de l'infrastructure de marché) qui assurent le règlement, la livraison et la conservation des titres.

La plateforme devra permettre la prise en charge des instruments et opérations décrits ci-après :

Marchés/Instruments	Type de transaction
<ul style="list-style-type: none">- Bons et obligations du Trésor- Titres de Créances Négociables	<ul style="list-style-type: none">- Achat ou vente ferme de titres (en DVP)- Livraison de titres sans contrepartie (DVF)
<ul style="list-style-type: none">- Opérations interbancaires	<ul style="list-style-type: none">- Mise ou prise en pension (Repo ou Reverse Repo)- Prêt à blanc- Prêt de titres

Le périmètre à prendre en charge inclut également l'ensemble des titres dont la Banque Centrale assure le rôle de dépositaire central tels que les bons BCEAO émis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique monétaire ainsi que des Titres de Créances Négociables (TCN) pour lesquels la Banque Centrale est dépositaire.

De plus, la plateforme devrait permettre de disposer de la capacité de négociation et de transaction d'instruments à revenus fixes ou variables, indexés ou non, habituellement relevés sur les marchés financiers internationaux ou pouvant être adaptés localement tenant compte du contexte de la Zone UMOA.

En tout état de cause, le système doit être conforme aux exigences fonctionnelles et techniques tels qu'édictées par les TdR.

La plateforme devra notamment permettre de répondre aux objectifs spécifiques ci-après :

- Périmètre : faire des cotations, permettre de négocier et de transiger sur les types d'instruments et les natures de transactions retenues pour le périmètre du projet ;
- Valorisation : être capable de valoriser les instruments ;
- Droit d'accès : fournir un accès personnalisé suivant le domaine fonctionnel de chaque utilisateur (Front-Office, middle-office, back-office) ;
- Évolutivité : s'adapter à l'évolution du contexte et aux nouvelles exigences ;
- Ergonomie et facilité d'utilisation : avoir une interface conviviale et ergonomique pour faciliter son utilisation par les acteurs du marché

- Facilité de mise en œuvre : capable d'être rapidement et facilement déployé ;
- Audit : fournir des pistes d'audit robustes et fiables.

3. Missions attendues du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra proposer une plateforme électronique de négociation et de transaction, adaptée à la prise en charge d'instruments et de types de transactions de gré à gré comme mentionnée dans les objectifs spécifiques, et conforme aux exigences techniques et fonctionnelles. La plateforme devrait déjà avoir été utilisée sur des marchés monétaires, obligataires et de titres de créances bien établis. Le soumissionnaire doit avoir la capacité éprouvée de fournir et de prendre en charge une telle plateforme.

La portée du projet comprend les éléments suivants :

- fournir, installer, configurer, adapter et maintenir une plateforme au siège de la BCEAO à Dakar (Sénégal) qui doit répondre aux exigences générales, fonctionnelles, techniques et de sécurité telles que spécifiées dans les présents TdR ;
- fournir une plateforme de négociation et de transaction intégrée qui sera conforme à toutes les exigences fonctionnelles et techniques clés ;
- développer et proposer une méthodologie de mise en œuvre avec une feuille de route et un calendrier détaillé des livrables y compris le chronogramme de l'installation au déploiement effectif de la plateforme ;
- fournir un plan de travail détaillé pour les services de mise en œuvre du soumissionnaire comme indiqué dans la feuille de route proposée depuis l'installation, l'adaptation, l'intégration et le déploiement final de la plateforme au siège de la BCEAO ;
- définir et énoncer les implications de risque et des interdépendances de la méthodologie de mise en œuvre proposée ;
- fournir des services de formation lors de la mise en œuvre pour les équipes techniques et non techniques pour un transfert de connaissance à la fois sur les aspects fonctionnels et techniques ;
- fournir la documentation de la plateforme depuis l'installation, l'adaptation jusqu'au déploiement ;
- fournir un service de maintenance de la plateforme, y compris la mise à jour de la ou des versions logicielles pendant au moins cinq (5) ans après une période de garantie minimale d'un (1) an ;

- fournir un appui et une assistance à distance et locale/sur site pour la résolution des problèmes techniques majeurs ;
- fournir une solution ouverte et flexible pour l'extension à d'autres catégories d'utilisateurs (gestionnaires d'actifs, compagnies d'assurances, etc.).

Le déploiement de ladite plateforme pourrait s'effectuer en deux phases. Il faut noter que ce découpage sera considéré si et seulement s'il offre un gain de temps à un coût raisonnable (notamment le passage par la phase 1). Le soumissionnaire devra cependant démontrer sa capacité et sa disponibilité à exécuter le projet en une ou deux phases.

IV. EXIGENCES FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES

1. Exigences fonctionnelles

Numéro	Exigence
Marchés couverts (titres conservés par la BCEAO)	
	La plateforme devra être en mesure de couvrir les différents compartiments des marchés listés ci-après :
F1	<ul style="list-style-type: none"> • Marché interbancaire • Marché des Titres de Créances Négociables • Marché des Titres Publics
Règlementation	
F2	Être conforme avec la réglementation en vigueur sur les différents marchés cités dans la section « périmètre du projet »
F3	Être capable de s'adapter et intégrer les évolutions futures de la réglementation.
Type d'instruments	
	Être en mesure de prendre en charge les opérations associés aux instruments ci-après :
F4	<ul style="list-style-type: none"> • Bons Assimilables du Trésor ; • Obligations Assimilables du Trésor ; • Bons émis par la BCEAO ; • Titres de créances négociables ; • Prêt à blanc ; • Repo et Reverse Repo ; • Prêts/emprunts de titres.

F5 Démontrer sa capacité à traiter des instruments à revenus fixes ou variables habituellement répandus sur les marchés internationaux.

F6 Prendre en charge les différentes caractéristiques associées aux instruments (le système SAGETIL-UMOA fournira les caractéristiques de chaque instrument à la plateforme de négociation et de transaction).

Données

F7 Être en mesure de reprendre, dans la plateforme proposée, tout l'historique des transactions confirmées dans SAGETIL-UMOA (depuis 2014) à la date de mise en service de la plateforme.

F8 Donner la possibilité à l'utilisateur de consulter l'historique de ses opérations/transactions/cotation sur la plateforme et l'historique des prix / rendements des titres en vie et échus.

F9 Se conformer aux dispositions des politiques de protection des données pertinentes, telles que les cadres de protection des données personnelles (équivalent du Règlement Général sur la Protection des Données RGPD) tel qu'il est applicable aujourd'hui ou à l'avenir dans les pays de la zone UMOA.

F10 Capacité à utiliser les systèmes de codification des instruments habituellement répandus sur les marchés internationaux (ISIN par exemple).

F11 Capacité à utiliser un système de codification propre au marché local.

F12 Possibilité de définir les titres benchmarks pour chaque émetteur valable pour une période donnée en vue d'une collecte de contribution de prix/rendements.

Types de transactions

Disposer de la capacité à fournir des cotations, négocier et transiger les types de transactions ci-après :

- F13
- Achat/vente de titres ;
 - Prêt/emprunt de titres ;
 - Repo/Reverse Repo ;
 - Prêt/emprunt de liquidités.

F14 Démontrer sa capacité à effectuer des types de transactions habituellement répandues sur les marchés internationaux.

Gestion des contreparties

- F 15 Possibilité de publier des cotations de manière visible par tous les utilisateurs ou anonyme
- F16 Possibilité de solliciter des cotations en bilatéral auprès d'une contrepartie sélectionnée
- F 17 Possibilité de solliciter des cotations auprès de toutes les contreparties
- F18 Possibilité de solliciter des cotations auprès d'une sélection de contreparties
- F19 Possibilité de choisir les contreparties avec lesquelles un utilisateur (selon le profil de l'utilisateur, voir 6.3 ci-dessous) est autorisé à transiger.

Valorisation des instruments

- F20 Possibilité de valoriser les instruments suivant les paramètres de l'utilisateur tout en ayant l'historique des prix / rendements (issus des transactions sur la plateforme) de l'instrument
- F21 Possibilité de valoriser au prix de marché (mark to market) ou par actualisation de flux
- F22 Possibilité de disposer de valorisation selon le prix BID ou MID
- F23 La valorisation devra être actualisée rapidement et facilement pour tenir compte d'annulations ou de transactions non dénouées.

Courbe des taux

- F24 Disposer de la génération et mise à jour de courbe des taux pour chaque émetteur et pour l'Union suivant la méthodologie retenue
- F25 Disposer de courbes fondées d'une part sur les cotations de titres benchmark et de l'autre, sur les transactions confirmées.

Méthodes de cotation

- F26 Prendre en charge les spécificités de la convention de marché secondaire en vigueur et de ses versions ultérieures
- F27 Affichage des cotations de (fourchette de prix / rendements) à l'achat ET/OU à la vente (deux sens) des contributeurs
- F28 Demande de cotation (Request for Quote - RFQ) achat ET vente
- F29 Possibilité de solliciter une cotation (achat et / ou vente) sur un titre ou sélection de titres

- Possibilité de rechercher un instrument via des critères
- F30 Solliciter une cotation (achat et / ou vente) sur la base de ces critères (durée, coupon, émetteur, etc.)
- F31 Prise en charge toutes les spécificités de la convention de cotation et de ses évolutions futures (différente de la convention de marché)
- F32 Possibilité de fournir des cotations fermes
- F33 Possibilité de fournir des cotations indicatives
- F34 Possibilité de définir des titres de référence pour chaque émetteur
- F35 Possibilité de définir des séances de cotations, notamment sur les titres benchmark.

Validité de cotation

- F36 Possibilité de définir une durée maximale de validité d'une cotation
- F37 Possibilité de définir une durée maximale de validité d'un RFQ

Outils de simulation

- F38 Disposer d'outils de simulation d'impact de transactions sur le portefeuille de l'utilisateur avec tous les indicateurs pertinents d'analyse d'impact

Négociation de transactions

- F40 Possibilité pour les utilisateurs de répondre aux demandes de cotation
- F41 Possibilité de fixer une date de valeur d'accord partie
- F42 Capacité pour les utilisateurs de faire des contrepropositions de prix / rendements
- F43 Capacité pour les utilisateurs de disposer de discussion par chat dans le cadre d'une transaction ou de manière bilatérale.

Confirmation des transactions

- F44 Confirmation des transactions par les deux contreparties avec horodatage et preuve des confirmations (piste d'audit)
- F45 Possibilité de transmission des ordres et détails associées à la plateforme SAGETIL-UMOA

Annulation de transactions

F46 Possibilité d'annulation des transactions par confirmation des deux contreparties avec conservation des pistes d'audit avant la date de valeur

Règlement-livraison

F47 Le règlement-livraison des transactions se fera dans SAGETIL-UMOA

F48 Disposer d'une ségrégation étanche des transactions pour compte propre et celles faites pour compte de tiers avec une approche omnibus

F49 Gestion omnibus des transactions pour compte de tiers

F50 Possibilité de définir le profil de l'investisseur final (assurance, gestionnaire de fonds, fonds de pension, etc.) dans le cadre d'opérations pour compte de tiers

Reporting

F51 Informations ante sur les propositions de prix et volume concernant un titre

F52 Marquage automatique selon un code convenu des titres en fonction de l'activité (fréquence et volume transigés)

F53 Possibilité de consulter l'historique des cotations et transactions de l'utilisateur

F54 Possibilité de consulter l'historique des cotations et des transactions du marché

F55 Possibilité de disposer l'inventaire des transactions et de son historique

F56 Rapports et statistiques complets pour les ordres/transactions exécutés, tels que : nombre d'ordres reçus, exécutés, annulés, etc. par émetteur, par région, types de titres, etc. ; # nombre cumulé d'ordres exécutés sur une période secondes/minutes/heures (le cas échéant) après l'heure de réception de l'ordre ; # spread réalisé moyen pour les exécutions d'ordres ; # spread effectif moyen pour les exécutions

Outils d'analyses

F57 Disposer des outils les plus avancés permettant l'analyse des marchés de titres inclus dans le périmètre

F58 Possibilité de disposer d'indicateurs analytiques de mesure de risques (duration, duration modifiée, convexité, BPV, PVBP, etc.)

pertinents pour les types d'instruments et des transactions du périmètre.

Indices de marché

F59 Possibilité de générer et mettre à jour des indices de marché suivant les standards en la matière et suivant les spécifications méthodologiques de UMOA-Titres.

Évaluation de l'activité de participants et groupes de participants

F60 Possibilité de disposer d'outils d'analyse et de reporting pour le suivi et l'évaluation de l'activité des participants ou groupes de participants.

Droit de propriété

F61 Les informations et données transigeant via la plateforme sont la propriété exclusive de UMOA-Titres. Elles ne peuvent en aucun cas être partagées avec quelque partie tierce sans accord préalable de UMOA-Titres.

F62 La plateforme devra être fournie sous marque blanche et adoptera la charte graphique que UMOA-Titres aura fournie.

Surveillance du marché et du comportement des acteurs

F63 L'organisme de contrôle ou l'entité chargée de la surveillance du marché doit avoir une vue sur les ordres, les transactions et la piste d'audit et sur les problèmes réglementaires potentiels. Le soumissionnaire doit partager les capacités de son ou ses systèmes pour le niveau souhaité de supervision et de réglementation ainsi que de gestion des risques

F64 Toutes les informations de piste d'audit requises (requises par les équipes de conformité de UMOA-Titres, de la BCEAO et/ou des banques ou des SGI et l'informatique) au plus tard à la fin de la journée de négociation, ou comme convenu avec les parties.

F65 Fournir aux superviseurs suffisamment d'informations pour offrir la surveillance et l'application requises du marché capable d'offrir des données en temps réel ainsi qu'une analyse rétrospective des transactions, suivre les recherches et les rapports tels que la taille anormale des transactions au-dessus de la limite prédéfinie, l'activité inhabituelle sur un titre, un acteur, etc.

F66 Déclarer les transactions effectuées en dehors de la plateforme.

2. Exigences techniques

Les soumissionnaires peuvent proposer les deux ou l'une ou l'autre des options cloud (Saas), et/ou un déploiement sur site de la solution.

Numéro	Exigence
Interfaçage	
T1	La plateforme devra s'interfacer avec le système du dépositaire SAGETIL-UMOA. Le règlement-livraison continuera à s'effectuer dans SAGETIL-UMOA qui communiquera avec STAR-UEMOA.
T2	Les exigences détaillées de l'interfaçage avec SAGETIL-UMOA et d'autres systèmes seront définies au cours du processus pour que le système devienne opérationnel.
T3	La plateforme devrait offrir les protocoles de communication les plus modernes pour garantir la communication avec les systèmes d'information des participants. Par ce biais, les participants pourront disposer des transactions confirmées.
T4	La plateforme devra également être en mesure de communiquer les cotations et informations sur les transactions à des fournisseurs de données et informations financières internationalement reconnus et approuvés par BCEAO/UT.
Langue	
T5	Le système, les écrans, les rapports, la documentation, les formations, le support aux utilisateurs doivent être fournis en langue française.
Assistance, support et maintenance	
T6	Le soumissionnaire devra fournir une garantie minimale d'un (1) an pour la solution proposée et continuerait durant cette période à prendre en charge le système et à fournir des correctifs, des mises à jour et des améliorations continues avec une compatibilité ascendante avec l'infrastructure des systèmes interfacés. Il s'engagera à respecter un « Service Level Agreement » (SLA) qui sera convenu avec UMOA-Titres. À l'issue de la période de garantie, un contrat de maintenance et de support logiciel peut être envisagé.
T7	Un transfert de compétences devra être effectué pour que les équipes techniques de UMOA-Titres et de la BCEAO puissent prendre en charge le support de premier niveau. Des sessions de formation à l'utilisation du module devront être dispenser aux utilisateurs métier.
Reprise d'historique des données	
T8	La plateforme devra être capable de reprendre tout l'historique des transactions disponible dans SAGETIL-UMOA à la date de mise en production finale.

Les profils utilisateurs ci-après devraient être pris en charge par la plateforme :

	Front-Office	Middle Office	Back-office
Les rôles	Négociation et transactions	Conformité et gestion des risques	Confirme et exécute les paiements et les règlements
Ordres	<p>Le Trader/dealer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne les produits et entrent les offres ; • conclut les transactions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Définit les paramètres selon lesquels le Trader/dealer peut traiter et dans quelles limites • Séparer « maker » et « shaker / checker » • L'opérateur peut vérifier et approuver les positions et les transactions • Vérifie les confirmations de transaction, éviter les erreurs opérationnelles (« fat fingers ») 	<ul style="list-style-type: none"> • Le système génère des messages SWIFT pour les deux back-offices • Vérifie les messages SWIFT envoyé par SAGETIL-UMOA • La contrepartie confirme les termes de la transaction en procédant à son appariement
Limites & risque		<p>Gestion des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixe des limites • Surveille les dépassements de limites (accès au système de gestion des collatéraux), en particulier sur les emprunts, les REPO et autres instruments qui sont des instruments d'emprunt sans limite 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le paiement et le transfert de titres sont prêts • Confirmer quand le paiement (SWIFT) et les titres sont disponibles
Accéder	Peut accéder via le Web (phase 1)	Lien vers le système de gestion des collatéraux et d'autres systèmes	Lier au système de règlement SAGETIL-UMOA
Horaire	Le trading peut avoir lieu pendant les heures de trading	Surveillance continue des positions à risque pendant la négociation et le règlement	Vérifier les règlements à des périodes fixes (exemple :11H-12H, 14H-15H et 16H-17H/fin de journée) tout en tenant compte des horaires/ calendriers de SAGETIL-UMOA.

3. Sous séquestre

UT exige que le code source et la documentation technique à l'appui soient détenus sous séquestre dans l'éventualité où le soumissionnaire deviendrait incapable de prendre en charge le système à un moment donné. Le code restera sous séquestre et ne sera pas accessible à moins que cela ne se produise. UT peut renoncer à cette exigence dans le cas d'un système hébergé en externe.

V. DURÉE DE LA MISSION

La durée de mise en œuvre sera basée sur l'évaluation par le soumissionnaire des exigences énoncées dans les TdR, mais elle ne devrait pas dépasser six (6) mois calendaires pour la phase une et trois (3) mois calendaires pour la phase 2 à compter de la date de signature du contrat.

La finalisation de la phase 2 sera assortie d'une période de garantie d'un (1) ans à compter de la date de validation par UMOA-Titres de la mise en production définitive selon l'architecture cible.

Un contrat de maintenance sera également convenu avec le soumissionnaire retenu pour une période de cinq (5) ans à compter de la fin de la période de garantie.

VI. LIEU DE LA MISSION

La mission s'effectuera au Siège de la BCEAO, au Sénégal.

VII. LIVRABLES ATTENDUS

Les soumissionnaires doivent rassurer UMOA-Titres sur le fait que la solution proposée réponde aux exigences spécifiées dans les présents termes de référence.

Les livrables attendus sont :

- la fourniture, l'installation, la configuration, l'adaptation et la maintenance d'une plateforme au siège de la BCEAO à Dakar (Sénégal) qui doit répondre aux exigences générales, fonctionnelles, techniques et de sécurité telles que spécifiées dans les présents TdR ;
- les Spécifications fonctionnelles et techniques détaillées de la solution ;
- un guide d'utilisation ainsi qu'un manuel technique jugé satisfaisant de UT ;
- la fourniture des services de formation lors de la mise en œuvre pour les équipes techniques et non techniques pour un transfert de connaissance à la fois sur les aspects fonctionnels et techniques ;
- un rapport de synthèse validant le processus de mise en œuvre, les réalisations et/ou les lacunes sur les différentes étapes et fonctionnelles et techniques spécifiées dans les TdR ;

- des recommandations clés pour combler des lacunes ou des solutions de contournement qu'elles soient techniques ou fonctionnelles - qui auraient été identifiées ;

À la fin du projet, le fournisseur de la solution doit fournir un rapport complet contenant des détails sur la mise en œuvre achevée du projet.

VIII. PILOTAGE DU PROJET

Le soumissionnaire retenu rendra compte au Comité de Pilotage du Projet présidé par UMOA-Titres. Le comité de projet est chargé de superviser et suivre le déroulé d'exécution de la prestation.

Le rôle du Comité est :

- de veiller à ce que les livrables soient conformes aux objectifs généraux et spécifiques du projet ;
- d'assurer la revue appropriée des difficultés rencontrées pendant la durée de la mission ;
- de vérifier que les approbations et orientations requises pour la mission sont obtenues à chaque étape de la mission ;
- d'approuver les recommandations et les documents soumis par le soumissionnaire retenu.

Le soumissionnaire devra travailler avec le groupe de projet en adoptant la méthode AGILE (avec l'identification des différents sprints et les réunions associés).

Le Comité de pilotage est composé :

- du Département chargé du Développement du MTP de UMOA-Titres, qui assure le secrétariat du comité;
- de la Direction des Opérations de Marché (DOM) de la BCEAO ;
- de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de la BCEAO ;
- de la Direction des Systèmes et Moyens de Paiement (DSMP) de la BCEAO.

IX. APPROCHE, MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le déploiement de ladite plateforme s'effectuera en deux phases. Il faut noter que ce découpage sera considéré si et seulement s'il offre un gain de temps à un coût raisonnable (notamment le passage par la phase 1). Le soumissionnaire devra cependant démontrer sa capacité et sa disponibilité à exécuter le projet en deux phases.

1. Phase 1 : Solution hébergée et gérée par le soumissionnaire

La première phase consistera à l'implémentation de la plateforme sans l'interfacer au système d'information de la BCEAO et à tenir compte des délais requis pour les interconnexions techniques tout en permettant aux acteurs de marché de commencer à l'utiliser et à bénéficier de la transparence des prix.

Elle sera, durant cette phase, hébergée et gérée par le soumissionnaire retenu ou sur un serveur local mis à disposition par la BCEAO. Les acteurs du marché commenceront à l'utiliser pour la cotation et la négociation. La confirmation et les règlements livraisons continueront à se faire comme dans la configuration actuelle (saisie manuelle et confirmation via SAGETIL-UMOA).

Cette phase inclura :

- l'adaptation de la plateforme pour tenir compte des besoins spécifiques de la Zone ;
- l'exécution et la validation des tests fonctionnels et techniques ;
- la formation de tous les utilisateurs et administrateurs.

À la fin des travaux de cette phase, toutes les exigences fonctionnelles et techniques devront être remplies par la plateforme.

2. Phase 2 : Solution intégrée et hébergée au système de la BCEAO

Dans la seconde phase, les diligences seront conduites pour l'intégration du module acquis au système d'information de la BCEAO, en particulier l'interconnexion avec l'application SAGETIL-UMOA. La plateforme devra également être hébergée dans l'infrastructure technique de la BCEAO. À l'issue de cette phase, les opérations conclues entre les intervenants du marché seront traitées automatiquement de bout en bout (de la plateforme avec interface avec SAGETIL-UMOA).

La proposition technique doit décrire le processus de mise en œuvre proposé, c'est-à-dire comment la plateforme sera déployée, configurée et transformée en un système opérationnel.

Chaque soumissionnaire est tenu de fournir un aperçu et une brève description des principales tâches impliquées dans la mise en œuvre, les ressources globales nécessaires pour soutenir l'effort de mise en œuvre afin de démontrer comment l'approche et la méthodologie proposées satisfont ou dépassent les exigences. Tous les aspects importants doivent être traités de manière suffisamment détaillée et les différentes composantes du projet doivent être correctement pondérées les unes par rapport aux autres :

- une description détaillée de l'approche et de la méthodologie et la façon dont le soumissionnaire réalisera les missions assignées dans les TdR, en gardant à l'esprit la

pertinence de l'environnement du projet. Il détaillera également comment les différents éléments de services doivent être organisés, contrôlés et fournis.

- la méthodologie doit inclure des détails sur les mécanismes internes d'examen technique et d'assurance qualité du soumissionnaire.
- une description des mécanismes et outils de suivi et évaluation des performances disponibles, comment doivent-ils être adoptés et utilisés pour une exigence spécifique
- un plan de mise en œuvre comprenant un diagramme de Gantt ou un calendrier de projet indiquant le séquençage détaillé des actions qui seront entreprises et le planning correspondant ;
- les soumissionnaires sont invités à fournir des commentaires et des suggestions sur les TdR, ou des services supplémentaires qui seront rendus au-delà des exigences des TdR, le cas échéant.

X. CRITÈRES DE QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit avoir un minimum de trois (03) ans d'expérience pertinente relativement aux besoins contenus dans les présents TdR. Il doit avoir mis en œuvre avec succès au moins trois (03) projets de nature et de complexité similaires (les contrats cités doivent être achevés à au moins 80%) au cours des sept (07) dernières années sur des marchés obligataires de titres souverains, de titres de créances négociables et des marchés interbancaires. La plateforme proposée devrait justifier d'au moins trois (3) ans d'existence effective et de gestion des différents instruments/types de transactions retenus dans les présents TdR.

Le soumissionnaire fournira une garantie de soumission de trois (3) mois à compter de la date limite de réception émise par une banque ou une institution financière correspondant à 3% du montant total de la soumission.

Une garantie de bonne exécution sera exigée au Soumissionnaire retenu.

XI. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION

La proposition et toutes les correspondances et documents relatifs à celle-ci, transmis par le soumissionnaire doivent être rédigés en langue française.

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, Siège social, domaines de spécialisation, partenaires, etc) ;
- toute information indispensable à une bonne connaissance du soumissionnaire.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, son numéro d'immatriculation ainsi que ses références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

1. Présentation de la proposition

La proposition sera présentée en deux (2) versions comprenant :

- la proposition technique ainsi que la présentation du soumissionnaire en version papier et électronique contenue dans une clé USB sous plis fermé et scellé et,
- l'offre financière en version papier en un (1) exemplaire, sous plis fermée et scellé.

Les propositions techniques et financières seront placées dans des enveloppes différentes portant chacune le titre correspondant (« Proposition Technique » ou « offre financière »).

Une enveloppe comportant les deux (2) offres dans des enveloppes séparées portera les mentions suivantes :

Au coin supérieur gauche :

**ACQUISITION D'UNE PLATEFORME ÉLECTRONIQUE DE NÉGOCIATION
ET DE TRANSACTION D'INSTRUMENTS FINANCIERS
POUR L'UNION MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE (UMOA)**

"À N'OUVRIR QU'EN COMMISSION"

Au centre :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE UMOA-Titres
Boulevard Général De Gaulle
Sis dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO, 5^{ème} étage Bureau 520
BP 4709 Dakar - RP - Sénégal**

2. Proposition technique

Le soumissionnaire devra fournir les informations ci-après :

- une lettre de soumission de la proposition technique conformément au modèle obligatoire en annexe 2 ;
- une note claire et précise faisant état d'une bonne compréhension des termes de référence et présentant la méthodologie à utiliser pour la réalisation de la mission ;
- une liste de missions similaires réalisées avec leurs attestations de bonne exécution et de clients ayant souscrits à la plateforme proposée ;

- les États financiers des trois (3) dernières années certifiés par un professionnel légalement habilité (exemple expert-comptable ou comptable agréé) ;
- le descriptif détaillé de trois (3) missions similaires réalisées par ses soins, comprenant le client concerné et ses contacts, la durée, les prestations effectuées, le budget, les résultats obtenus et les attestations de bonne fin d'exécution de missions ;
- un chronogramme d'exécution de la mission ;
- les Curricula vitae du personnel dédié à la mission ;
- la ventilation des tâches notamment en termes d'homme/jour ;
- tout document complémentaire jugé utile qui pourrait être ajouté à l'offre.

La langue de travail de cet appel d'offres est le français. Toute offre formulée dans une langue autre que le français ne sera pas recevable. La plateforme de négociation électronique ainsi que toute la documentation y afférente devront également être fournis en langue française.

3. Proposition financière

La proposition financière doit présenter séparément :

- la lettre de soumission de la proposition financière conformément au modèle obligatoire en Annexe 3 (formulaire de soumission de la proposition financière) ;
- le formulaire détaillé de la proposition financière est joint en Annexe 4. Veuillez utiliser le modèle (ou le formulaire Excel ci-joint) pour allouer les flux de trésorerie associés au système aux années, comme indiqué dans le formulaire détaillé de la proposition financière.

Toute prestation proposée par le soumissionnaire dans son offre et pour laquelle aucun prix n'est fourni, sera considérée comme incluse dans la proposition principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire. Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

La proposition financière, mettant en exergue chaque étape de la mission, doit parvenir à UT sous pli fermé. Elle doit être séparée de l'offre technique comme indiqué plus haut et être **exprimée en francs CFA (XOF) ou en euros (EUR), et doit être hors taxe**. Elle devra inclure tous les frais nécessaires à la bonne conduite de la mission. Les prix seront fermes. En cas de contradiction entre les montants en lettres et les montants en chiffres, les premiers feront foi. En cas de conflit entre le montant inscrit sur la lettre de soumission de la proposition financière et celui des devis assujettis, le montant de la lettre de soumission fera foi.

Informations importantes

Modèle économique : UMOA-Titres supportera les coûts financiers liés à l'acquisition de la plateforme. UMOA-Titres gardera le droit de refacturer aux utilisateurs de la plateforme. Cela signifie que UMOA-Titres couvrira les coûts pour le soumissionnaire, qu'il s'agisse des frais initiaux, des frais annuels, des frais de licence, etc.

Sous séquestre : UT exige que le code source et la documentation technique à l'appui soient détenus sous séquestre dans l'éventualité où le soumissionnaire deviendrait incapable de prendre en charge le système à un moment donné. Le code restera sous séquestre et ne sera pas accessible à moins que cela ne se produise. UT peut renoncer à cette exigence dans le cas d'un système hébergé en externe.

Affichage de la marque : La plateforme devra être fournie sous marque blanche et adoptera la charte graphique que UMOA-Titres aura fournie.

4. Groupement de consultants/soumissionnaires

Les soumissions des groupements de soumissionnaires ne sont pas recevables.

5. Sous-traitance

La sous-traitance ne sera pas acceptée dans le cadre du présent marché.

6. Variantes

Les variantes ne seront pas acceptées dans le cadre du présent marché.

XII. ÉVALUATION DES OFFRES

UMOA-Titres se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'évaluation des soumissions, UT se réserve le droit de procéder à la vérification de conformité des soumissionnaires vis-à-vis de l'administration fiscale et de la sécurité sociale ainsi qu'à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme en vigueur dans l'Union Monétaire Ouest Africaine.

L'évaluation des offres se fera en quatre (4) phases :

- **Évaluation de la qualification des soumissionnaires** – Les soumissionnaires seront sélectionnés en fonction des exigences essentielles énumérées sur le formulaire de soumission de la proposition technique.
- **Évaluation technique des offres** – Seules les propositions techniques des soumissionnaires qualifiées seront ouvertes et examinées au regard des exigences définies dans les termes de référence. Seuls les soumissionnaires dont les offres

techniques auront atteint le score minimal de **70 points sur 100** seront considérés comme recevables techniquement.

- **Évaluation financière** – Les propositions financières des soumissionnaires qui ont été évaluées comme étant recevables techniquement seront ouvertes et analysées.
- **Notation totale** – Enfin, une synthèse des notes techniques et financières pondérées sera faite pour retenir le soumissionnaire.

1. Évaluation des propositions techniques

La commission d'évaluation conviera les soumissionnaires ayant passé l'évaluation préliminaire de tenir, par visioconférence, une séance de présentation et démonstration de la solution proposée en mettant l'accent sur les principales fonctionnalités attendues au regard des présents TdR. Le soumissionnaire s'engage à fournir la démonstration gratuitement et la commission n'acceptera aucune responsabilité pour tout dommage ou perte de biens des soumissionnaires en relation avec cette démonstration.

L'évaluation technique sera basée sur les critères suivants :

Critère d'évaluation	Sous-critère	Pondération (%)
Démo de la plateforme		30%
Conformité aux exigences fonctionnelles et techniques	Conformité aux exigences fonctionnelles de la plateforme telles qu'énoncées dans les TdR	35%
	Conformité aux exigences techniques de la plateforme telles qu'énoncées dans les TdR	
Capacité du soumissionnaire, approche méthodologique et plan de travail	Expérience dans la fourniture de plateformes de négociation d'obligations des marchés émergents dans des environnements de marché pertinents et / ou similaires	30%
	capacité d'installer le système dans un environnement tel que celui de la zone UMOA	

	Capacité à maintenir le système sur une base continue	
	Possibilité de migrer des données à partir de n'importe quel système existant	
	Capacité de transfert de compétences et de connaissances	
	Compréhension du contexte dans lequel la plateforme sera mise en œuvre	
	L'approche de gestion de projet du soumissionnaire, y compris les compétences et l'expérience du chef de projet proposé et des principaux membres de l'équipe	
	Le chronogramme d'intervention	
	Approche du soumissionnaire en matière de gestion des risques.	
	Fiabilité et pérennité des technologies utilisés	
	Architecture technique proposée	
	Capacité à soutenir le système sur une base continue : Assurer la haute disponibilité du Système ou maintenance	
Évaluation de l'équipe dédiée	Le soumissionnaire devrait désigner un chef de projet disposant d'au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente en matière d'implémentation de projets de nature et de taille similaires et disposant d'au moins quinze (15) ans d'expérience dans l'industrie de la finance. Il doit être détenteur au minimum d'un master en finance, en informatique ou équivalent.	5%
TOTAL		100%

Au cas où aucun des soumissionnaires en lice n'a obtenu le score minimal de qualification **de 70 sur 100 points**, UT se réserve le droit d'inviter à des négociations le soumissionnaire qui aurait réuni la note technique la plus élevée.

2. Évaluation des propositions financières

Préalablement à l'analyse des offres financières, il sera procédé aux ajustements des prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a une contradiction entre les prix indiqués en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

Les propositions financières seront notées sur un total de 100 points. Après la vérification de la régularité, les coûts ajustés le cas échéant, feront l'objet de notation. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale de 100 points. Les autres propositions qualifiées auront une note financière (NF) calculée sur la base de la formule suivante :

$$NF = (PO/P) \times 100$$

Avec : PO = Prix de l'offre la moins disante retenue

P = Prix proposé par le soumissionnaire

3. Note totale

La note totale de chaque offre de services retenue sera calculée pour chaque soumissionnaire qualifié, en additionnant :

- 80% des points obtenus pour la proposition technique ;
- et 20% des points obtenus pour la proposition financière.

Les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant de la note totale. Le soumissionnaire retenu sera celui qui aura obtenu la note totale la plus élevée. Toutefois, avant l'attribution du contrat, des négociations techniques et financières seront menées avec ce dernier en vue de parvenir à un accord sur tous les points contractuels. En cas d'échec des négociations, UT se réserve le droit d'engager des négociations avec le soumissionnaire classé deuxième. Le délai de négociation ne devrait pas excéder un (1) mois à compter de la date de notification provisoire au soumissionnaire, sauf accord préalable écrit de UT.

XIII. ANNEXES

Les annexes jointes aux présents termes de référence font partie intégrante des présents TdR.

ANNEXE 1	Textes réglementaires de référence
ANNEXE 2	Formulaire de soumission de proposition technique
ANNEXE 3	Formulaire de soumission d'offre financière
ANNEXE 4	Tableau récapitulatif de l'offre financière

1. ÉVALUATION DES EXIGENCES FONCTIONNELLES

Instructions

Le questionnaire intégré ci-dessous doit être entièrement rempli et soumis (copie papier et version modifiable dans la clé USB) dans la proposition technique.

Évaluation

Les réponses au questionnaire reçues doivent ensuite être examinées et chaque exigence clé évaluée à l'aide de l'échelle suivante

Niveau de prise en charge	Description	Taux de prise en charge
1	Entièrement pris en charge i.e le besoin est pris en charge en tant que fonctionnalité native/standard/configurable dans la plateforme	100%
2	Pris en charge avec de la configuration nécessaire i.e. le besoin est pris en charge dans un package optionnel ou pourrait être traité avec un développement d'un nouveau composant ou d'une nouvelle application, ou seules certains besoins répertoriés sont pris en charge	75%
3	Partiellement pris en charge i.e. Avec des développements spécifiques requis	50%
4	Développement en cours	25%
5	Pas supporté i.e. Le besoin exprimé n'est pas dans le périmètre de la version actuelle de la plateforme et il n'est pas prévu de le couvrir	0%

Questionnaire

Les principales fonctionnalités attendues de la plateforme sont décrites ci-après :

Numéro	Exigences essentielles	Niveau de prise en charge
Marchés couverts (titres conservés par la BCEAO)		
F1	<p>La plateforme devra être en mesure de couvrir les différents compartiments des marchés listés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché interbancaire • Marché des Titres de Créances Négociables • Marché des Titres Publics 	
Règlementation		
F2	Être conforme en tout temps avec la réglementation en vigueur sur les différents marchés cités dans la section « périmètre du projet »	
F3	Être capable de s'adapter et intégrer les évolutions futures de la réglementation.	
Type d'instruments		
F4	<p>Être en mesure de prendre en charge les opérations associés aux instruments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bons Assimilables du Trésor ; • Obligations Assimilables du Trésor ; • Bons émis par la BCEAO ; • Titres de créances négociables ; • Prêt à blanc ; • Repo et Reverse Repo ; • Prêts/emprunts de titres. 	
F5	Démontrer sa capacité à traiter des instruments à revenus fixes ou variables habituellement répandus sur les marchés internationaux	
F6	Prendre en charge les différentes caractéristiques associées aux instruments (le système SAGETIL-UMOA fournira les caractéristiques de chaque instrument à la plateforme de négociation et de transaction).	
Données		

Numéro	Exigences essentielles	Niveau de prise en charge
F7	Être en mesure de reprendre, dans la plateforme proposée, tout l'historique des transactions confirmées dans SAGETIL-UMOA (depuis 2014) à la date de mise en service de la plateforme	
F8	Donner la possibilité à l'utilisateur de consulter l'historique de ses opérations/transactions/cotation sur la plateforme et l'historique des prix / rendements des titres en vie et échus	
F9	Se conformer aux dispositions des politiques de protection des données pertinentes, telles que les cadres de protection des données personnelles (équivalent du Règlement Général sur la Protection des Données RGPD) tel qu'il est applicable aujourd'hui ou à l'avenir dans les pays de la zone UMOA	
F10	Capacité à utiliser les systèmes de codification des instruments habituellement répandus sur les marchés internationaux (ISIN par exemple)	
F11	Capacité à utiliser un système de codification propre au marché local	
F12	Possibilité de définir les titres benchmarks pour chaque émetteur valable pour une période donnée en vue d'une collecte de contribution de prix/rendements	
Types de transactions		
F13	Disposer de la capacité à fournir des cotations, négocier et transiger les types de transactions ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • Achat/vente de titres ; • Prêt/emprunt de titres ; • Repo/Reverse Repo ; • Prêt/emprunt de liquidités 	
F14	Démontrer sa capacité à effectuer des types de transactions habituellement répandues sur les marchés internationaux.	
Gestion des contreparties		
F 15	Possibilité de publier des cotations de manière visible par tous les utilisateurs ou anonyme	
F16	Possibilité de solliciter des cotations en bilatéral auprès d'une contrepartie sélectionnée	

Numéro	Exigences essentielles	Niveau de prise en charge
F 17	Possibilité de solliciter des cotations auprès de toutes les contreparties	
F18	Possibilité de solliciter des cotations auprès d'une sélection de contreparties	
F19	Possibilité de choisir les contreparties avec lesquelles un utilisateur (selon le profil de l'utilisateur, voir 6.3 ci-dessous) est autorisé à transiger.	
Valorisation des instruments		
F20	Possibilité de valoriser les instruments suivant les paramètres de l'utilisateur tout en ayant l'historique des prix / rendements (issus des transactions sur la plateforme) de l'instrument	
F21	Possibilité de valoriser au prix de marché (mark to market) ou par actualisation de flux	
F22	Possibilité de disposer de valorisation selon le prix BID ou MID	
F23	La valorisation devra être actualisée rapidement et facilement pour tenir compte d'annulations ou de transactions non dénouées.	
Courbe des taux		
F24	Disposer de la génération et mise à jour de courbe des taux pour chaque émetteur et pour l'Union suivant la méthodologie retenue	
F25	Disposer de courbes fondées d'une part sur les cotations de titres benchmark et de l'autre, sur les transactions confirmées.	
Méthodes de cotation		
F26	Prendre en charge les spécificités de la convention de marché secondaire en vigueur et de ses versions ultérieures	
F27	Affichage des cotations de (fourchette de prix / rendements) à l'achat ET/OU à la vente (deux sens) des contributeurs	
F28	Demande de cotation (Request for Quote - RFQ) achat ET vente	
F29	Possibilité de solliciter une cotation (achat et / ou vente) sur un titre ou sélection de titres	
F30	Possibilité de rechercher un instrument via des critères	

Numéro	Exigences essentielles	Niveau de prise en charge
	solliciter une cotation (achat et / ou vente) sur la base de ces critères (durée, coupon, émetteur, etc.)	
F31	Prise en charge toutes les spécificités de la convention de cotation et de ses évolutions futures (différente de la convention de marché)	
F32	Possibilité de fournir des cotations fermes	
F33	Possibilité de fournir des cotations indicatives	
F34	Possibilité de définir des titres de référence pour chaque émetteur	
F35	Possibilité de définir des séances de cotations, notamment sur les titres benchmark.	
Validité de cotation		
F36	Possibilité de définir une durée maximale de validité d'une cotation	
F37	Possibilité de définir une durée maximale de validité d'un RFQ	
Outils de simulation		
F38	Disposer d'outils de simulation d'impact de transactions sur le portefeuille de l'utilisateur avec tous les indicateurs pertinents d'analyse d'impact	
Négociation de transactions		
F40	Possibilité pour les utilisateurs de répondre aux demandes de cotation	
F41	Possibilité de fixer une date de valeur d'accord partie	
F42	Capacité pour les utilisateurs de faire des contrepropositions de prix / rendements	
F43	Capacité pour les utilisateurs de disposer de discussion par chat dans le cadre d'une transaction ou de manière bilatérale.	
Confirmation des transactions		
F44	Confirmation des transactions par les deux contreparties avec horodatage et preuve des confirmations (piste d'audit)	
F45	Possibilité de transmission des ordres et détails associées à la plateforme SAGETIL-UMOA	
Annulation de transactions		

Numéro	Exigences essentielles	Niveau de prise en charge
F46	Possibilité d'annulation des transactions par confirmation des deux contreparties avec conservation des pistes d'audit avant la date de valeur	
Règlement-livraison		
F47	Le règlement-livraison des transactions se fera dans SAGETIL-UMOA	
F48	Disposer d'une ségrégation étanche des transactions pour compte propre et celles faites pour compte de tiers avec une approche omnibus	
F49	Gestion omnibus des transactions pour compte de tiers	
F50	Possibilité de définir le profil de l'investisseur final (assurance, gestionnaire de fonds, fonds de pension, etc.) dans le cadre d'opérations pour compte de tiers	
Reporting		
F51	Informations ante sur les propositions de prix et volume concernant un titre	
F52	Marquage automatique selon un code convenu des titres en fonction de l'activité (fréquence et volume transigés)	
F53	Possibilité de consulter l'historique des cotations et transactions de l'utilisateur	
F54	Possibilité de consulter l'historique des cotations et des transactions du marché	
F55	Possibilité de disposer l'inventaire des transactions et de son historique	
F56	Rapports et statistiques complets pour les ordres/transactions exécutés, tels que : nombre d'ordres reçus, exécutés, annulés, etc. par émetteur, par région, types de titres, etc. ; # nombre cumulé d'ordres exécutés de xx à xxx secondes/minutes/heures (le cas échéant) après l'heure de réception de l'ordre ; # spread réalisé moyen pour les exécutions d'ordres ; # spread effectif moyen pour les exécutions	
Outils d'analyses		
F57	Disposer des outils les plus avancés permettant l'analyse des marchés de titres inclus dans le périmètre	

Numéro	Exigences essentielles	Niveau de prise en charge
F58	Possibilité de disposer d'indicateurs analytiques de mesure de risques (duration, duration modifiée, convexité, BPV, PVBP, etc.) pertinents pour les types d'instruments et des transactions du périmètre.	
Indices de marché		
F59	Possibilité de générer et mettre à jour des indices de marché suivant les standards en la matière et suivant les spécifications méthodologiques de UMOA-Titres.	
Évaluation de l'activité de participants et groupes de participants		
F60	Possibilité de disposer d'outils d'analyse et de reporting pour le suivi et l'évaluation de l'activité des participants ou groupes de participants.	
Droit de propriété		
F61	Les informations et données transigeant via la plateforme sont la propriété exclusive de UMOA-Titres. Elles ne peuvent en aucun cas être partagées avec quelque partie tierce sans accord préalable de UMOA-Titres	
F62	La plateforme devra être fournie sous marque blanche et adoptera la charte graphique que UMOA-Titres aura fournie.	
Surveillance du marché et du comportement des acteurs		
F63	L'organisme de contrôle ou l'entité chargée de la surveillance du marché doit avoir une vue sur les ordres, les transactions et la piste d'audit et sur les problèmes réglementaires potentiels. Le soumissionnaire doit partager les capacités de son ou ses systèmes pour le niveau souhaité de supervision et de réglementation ainsi que de gestion des risques	
F64	Toutes les informations de piste d'audit requises (requis par les équipes de conformité de UMOA-Titres, de la BCEAO et/ou des banques ou des SGI et l'informatique) au plus tard à la fin de la journée de négociation, ou comme convenu avec les parties.	
F65	Fournir aux superviseurs suffisamment d'informations pour offrir la surveillance et l'application requises du marché capable d'offrir des données en temps réel ainsi qu'une analyse rétrospective des transactions, suivre les recherches et les	

Numéro	Exigences essentielles	Niveau de prise en charge
	rapports tels que la taille anormale des transactions au-dessus de la limite prédéfinie, l'activité inhabituelle sur un titre, un acteur, etc.	
F66	Déclarer les transactions effectuées en dehors de la plateforme	

2. EXIGENCES TECHNIQUES

Instructions

Le questionnaire intégré ci-dessous doit être entièrement rempli et soumis copie papier et version modifiable dans la clé USB dans la proposition technique.

Évaluation

Les réponses au questionnaire reçues doivent ensuite être examinées et chaque exigence clé évaluée à l'aide de l'échelle suivante.

Niveau de prise en charge	Description	Taux de prise en charge
1	Entièrement pris en charge i.e le besoin est pris en charge en tant que fonctionnalité native/standard/configurable dans la plateforme	100%
2	Pris en charge avec de la configuration nécessaire i.e. le besoin est pris en charge dans un package optionnel ou pourrait être traité avec un développement d'un nouveau composant ou d'une nouvelle application, ou seules certains besoins répertoriés sont pris en charge	75%
3	Partiellement pris en charge i.e. Avec des développements spécifiques requis	50%
4	Développement en cours	25%
5	Pas supporté i.e. Le besoin exprimé n'est pas dans le périmètre de la version actuelle de la plateforme et il n'est pas prévu de le couvrir	0%

Questionnaire

Les principales exigences techniques attendues de la plateforme sont décrites ci-après :

Numéro	Exigences essentielles	Niveau de prise en charge
	Interfaçage	
T1	La plateforme devra s'interfacer avec le système du dépositaire SAGETIL-UMOA Le règlement-livraison continuera à s'effectuer dans SAGETIL-UMOA, notamment le règlement sera effectué via STAR-UEMOA	
T2	Les exigences détaillées de l'interfaçage avec SAGETIL-UMOA et d'autres systèmes seront définies au cours du processus pour que le système devienne opérationnel	
T3	La plateforme devrait offrir les protocoles de communication les plus modernes pour garantir la communication avec les systèmes d'information des participants Par ce biais, les participants pourront disposer des transactions confirmées et de l'inventaire du portefeuille.	
T4	La plate-forme devra également être en mesure de communiquer les cotations et informations sur les transactions à des fournisseurs de données et informations financières internationalement reconnus.	
	Langue	
T5	Le système, les écrans, les rapports, la documentation, les formations, le support aux utilisateurs doivent être fournis en langue française.	
	Assistance, support et maintenance	
T6	Le soumissionnaire devra fournir une garantie minimale de deux (2) ans pour la solution proposée et continuerait durant cette période à prendre en charge le système et à fournir des correctifs, des mises à jour et des améliorations continues avec une compatibilité ascendante avec l'infrastructure des systèmes interfacés Il s'engagera à respecter un « Service Level Agreement » (SLA) qui sera convenu avec UMOA-Titres. À l'issue de la période de garantie, un contrat de maintenance et de support logiciel peut être envisagé.	
T7	Un transfert de compétences devra être effectué pour que les équipes techniques de UMOA-Titres et de la BCEAO puissent prendre en charge le support de premier niveau.	

Numéro	Exigences essentielles	Niveau de prise en charge
	Des sessions de formation à l'utilisation du module devront être dispenser aux utilisateurs métier.	
	Reprise d'historique des données	
T8	La plateforme devra être capable de reprendre tout l'historique des transactions disponible dans SAGETIL-UMOA à la date de mise en production finale.	

ANNEXES

ANNEXE 1 : Textes règlementaires de référence

volet	Référence	lien
Émission des bons et obligations du Trésor public des États membres de l'UEMOA et des bons de la BCEAO	Règlement n°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 relatif aux bons et obligations du Trésor émis par adjudication ou syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres	https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/ch4chapitre_4_-_dispositions_relatives_au_marche_des_titres_publics.pdf
	Instruction n°011-09-2015 du 11 septembre 2015 relative aux modalités d'adjudication des bons et obligations du Trésor avec le concours de l'Agence UMOA-Titres dans les États membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine	https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/ch4chapitre_4_-_dispositions_relatives_au_marche_des_titres_publics.pdf
	Instruction n°012-09-2015 du 11 septembre 2015 aux intermédiaires teneurs de comptes relatifs à l'enregistrement et à la circulation des bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres	https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/ch4chapitre_4_-_dispositions_relatives_au_marche_des_titres_publics.pdf
	Instruction n° 004/03/2011 du 18 mars 2011 portant organisation du marché secondaire des obligations de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/ch4chapitre_4_-_dispositions_relatives_au_marche_des_titres_publics.pdf
	Instruction n°02-09-2013 du 6 septembre 2013 portant règles générales applicables aux Spécialistes en Titres du Trésor (SVT) dans les États membres de l'UEMOA	https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/ch4chapitre_4_-_dispositions_relatives_au_marche_des_titres_publics.pdf
	Charte régissant les relations entre les émetteurs et les spécialistes des titres du Trésor sur les marchés des titres de la dette publique des États membres de l'UEMOA	https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/ch4chapitre_4_-_dispositions_relatives_au_marche_des_titres_publics.pdf
Réglementation relative aux TCN	Règlement n° 96-03 relatif à l'émission de billets de trésorerie, de certificats de dépôt, d'obligations des établissements financiers et d'obligations des établissements financiers régionaux	
Réglementation des opérations de pension	Règlement n°07/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 relatif aux opérations de mise en pension dans l'UEMOA	https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/ch4chapitre_4_-_dispositions_relatives_au_marche_des_titres_publics.pdf
	Instruction n° 03-09-2013 du 6 septembre 2013 portant modèle type de	https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/ch4chapitre_4_-_dispositions_relatives_au_marche_des_titres_publics.pdf

	convention-cadre relative aux opérations de mise en pension	_dispositions_relatives_au_marche_des_titres_publics.pdf
Convention sur le marché secondaire des titres publics	Convention n°001 MTP/09/2021 relative au marché secondaire des titres publics émis sur le MTP et conservés par la BCEAO	https://www.umoatitres.org/fr/convention-du-marche-secondaire-du-mtp/

ANNEXE 2 : Formulaire de soumission de la proposition technique

(indiquer le lieu et la date)

À l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE UMOA-Titres

Adresse complète

Objet : Appel d'offres pour l'acquisition d'une plateforme électronique de négociation et de transaction d'instruments financiers pour l'Union Monétaire ouest-africaine (UMOA).

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une proposition technique pour **l'acquisition d'une plateforme électronique de négociation et de transaction d'instruments financiers pour l'Union Monétaire ouest-africaine (UMOA)** au profit de UMOA-Titres

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration fallacieuse ou simplement erronée, puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 3 : Formulaire de soumission de la proposition financière

(indiquer le lieu et la date)

À l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE UMOA-Titres

Adresse complète

Objet : Appel d'offres pour l'acquisition d'une plateforme électronique de négociation et de transaction d'instruments financiers pour l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA).

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour **l'acquisition d'une plateforme électronique de négociation et de transaction d'instruments financiers pour l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA)** au profit de UMOA-Titres, pour un montant deFCFA HT/HD.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration fallacieuse ou simplement erronée, puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 4 : Tableau récapitulatif de l'offre financière

Rubrique		Prix HT
Acquisition et déploiement	Année 0	
Garantie, maintenance, frais de fonctionnement, licence, droit d'utilisation, etc.	Année 1	
	Année 2	
	Année 3	
	Année 4	
	Année 5	
TOTAL		